

***DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES***

**OBJET : MARCHE 2025 DE FAUCHAGE ET DE DEBROUSSAILLAGE DES ACCOTEMENTS
DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE.**

Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1^{er} Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président,

Vu la compétence « Crédit, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire »,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure de marchés publics pour le choix des entreprises qui vont réaliser les prestations de fauchage et de débroussaillage des accotements des voies communales d'intérêt communautaire en 2025 et pour dix-huit lots : lot n°1 (Anglars-Nozac) – lot n°2 (Gourdon Nord) – lot n°3 (Gourdon Sud) – lot n°4 (Lamothe-Cassé) – lot n°5 (Milhac) – lot n°6 (Montamel) – lot n°7 (Peyrilles) – lot n°8 (Rouffilhac) – lot n°9 (Saint-Chamarand) – lot n°10 (Saint-Cirq-Souillac) – lot n°11 (Saint-Projet) – lot n°12 (Soucirac) – lot n°13 (Ussel) – lot n°14 (Uzech-les-Oules) – lot n°15 (Le Vigan) – lot n°16 (Saint-Germain-du-Bel-Air) - lot n°17 (Concorès) et lot n°18 (Saint-Cirq-Madelon),

Considérant qu'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte, selon les dispositions de l'article R2123-1 1^o du Code de la Commande Publique a été publiée le 19 février 2025 et que la date de réception des offres était fixée au 24 Mars 2025 à 12h00 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Considérant que six offres électroniques ont été reçues par la collectivité dans les délais impartis.

Considérant que le pouvoir adjudicateur a autorisé le service technique à procéder à l'analyse les offres sur la base des critères de jugement des offres figurant au règlement de la consultation,

Le candidat n°1 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour le lot n°9,
Le candidat n°2 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°6, n°13 et n°14,

Le candidat n°3 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°6, n°7, n°14, n°16 et n°17,

Le candidat n°4 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°6, n°7, n°8, n°10, n°12, n°13, n°16 et n°17,

Le candidat n°5 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°5, n°11, n°15 et n°18,

Le candidat n°6 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°15, n°16 et n°17,

Considérant qu'après analyse des offres des candidats, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Candidat n° 1 : entreprise CALLES Cédric,
. Lot n°9 (Saint-Chamarand) : 4 418.11 € HT

Candidat n°2 : entreprise ETAR Albert DULAC,

. Lot n°14 (Uzech-les-Oules) : 3 898.37 € HT,

Candidat n°4 : entreprise ETAR LAVOLLOT Loïc, pour les lots et montants suivants :

- . Lot n°1 (Anglars-Nozac) : 5 036.16 € HT
 - . Lot n°2 (Gourdon Nord) : 11 578.18 € HT
 - . Lot n°3 (Gourdon Sud) : 12 171.46 € HT
 - . Lot n°4 (Lamothe-Cassel) : 3 394.37 € HT
 - . Lot n°6 (Montamel) : 3 899.72 € HT
 - . Lot n°7 (Peyrilles) : 8 164.81 € HT
 - . Lot n°8 (Rouffilhac) : 3 876.29 € HT
 - . Lot n°10 (St-Cirq-Souillac) : 3 819.84 € HT
 - . Lot n°12 (Soucirac) : 2 349.13 € HT
 - . Lot n°13 (Ussel) : 2 195.91 € HT
 - . Lot n°16 (St-Germain-du-bel-air) : 6 668.93 € HT
 - . Lot n°17 (Concorès) : 8 368.13 € HT
- Candidat n°5 : entreprise Claude FRESQUET, pour les lots et montants suivants :
- . Lot n°5 (Milhac) : 2 918.14 € HT
 - . Lot n°11 (Saint-Projet) : 6 188.20 € HT
 - . Lot n°15 (Le Vigan) : 15 317.91 € HT
 - . Lot n°18 (St Cirq Madelon) : 3 464.18 € HT

DECIDE

- d'attribuer le marché 2025 de Fauchage et Débroussaillage des accotements de la voirie communautaire :

- à l'entreprise CALLES Cédric,

Lot n°9 (Saint-Chamarand) : 4 418.11 € HT, soit 5 301.73 € TTC

- à l'entreprise ETAR Albert DULAC,

Lot n°14 (Uzech-les-Oules) : 3 898.37 € HT, soit 4 678.04 € TTC

- à l'entreprise ETAR LAVOLLOT Loïc, pour les lots et montants suivants :

Lot n°1 (Anglars-Nozac) : 5 036.16 € HT, soit 6 043.39 € TTC

Lot n°2 (Gourdon Nord) : 11 578.18 € HT, soit 13 893.82 € TTC

Lot n°3 (Gourdon Sud) : 12 171.46 € HT, soit 14 605.75 € TTC

Lot n°4 (Lamothe-Cassel) : 3 394.37 € HT, soit 4 073.24 € TTC

Lot n°6 (Montamel) : 3 899.72 € HT, soit 4 679.66 € TTC

Lot n°7 (Peyrilles) : 8 164.81 € HT, soit 9 797.77 € TTC

Lot n°8 (Rouffilhac) : 3 876.29 € HT, soit 4 651.55 € TTC

Lot n°10 (St-Cirq-Souillac) : 3 819.84 € HT, soit 4 583.81 € TTC

Lot n°12 (Soucirac) : 2 349.13 € HT, soit 2 818.96 € TTC

Lot n°13 (Ussel) : 2 195.91 € HT, soit 2 635.09 € TTC

Lot n°16 (St-Germain-du-Bel-Air) : 6 668.93 € HT, soit 8 002.72 € TTC

Lot n°17 (Concorès) : 8 368.13 € HT, soit 10 041.76 € TTC

- et à l'entreprise Claude FRESQUET, pour les lots et montants suivants :

Lot n°5 (Milhac) : 2 918.14 € HT, soit 3 501.77 € TTC

Lot n°11 (Saint-Projet) : 6 188.20 € HT, soit 7 425.84 € TTC

Lot n°15 (Le Vigan) : 15 317.91 € HT, soit 18 381.49 € TTC

Lot n°18 (St Cirq Madelon) : 3 464.18 € HT, soit 4 157.02 € TTC

- de signer les marchés 2025 de Fauchage et Débroussaillage des voies communales d'intérêt communautaire, ainsi qu'à toutes démarches et autres signatures utiles.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 4 Avril 2025

Le Président

Jean-Marie COURTIN

